



CC du Pays Loudunais (Siren : 248600447)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Loudun
Arrondissement	Châtelleraut
Département	Vienne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/08/2001
Date d'effet	20/08/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Joël DAZAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Téléport 6 - 2 rue de la Fontaine d'Adam
Numéro et libellé dans la voie	BP 4
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	86201 LOUDUN CEDEX
Téléphone	05 49 22 54 02
Fax	05 49 22 99 77
Courriel	pays.loudunais@cc-pays-loudunais.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 053
Densité moyenne	29,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 45

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
86	Angliers (218600054)	647
86	Arçay (218600088)	401
86	Aulnay (218600138)	103
86	Basses (218600187)	348
86	Berrie (218600229)	263
86	Berthegon (218600237)	293
86	Beuxes (218600260)	564
86	Bournand (218600369)	805
86	Ceaux-en-Loudun (218600443)	621
86	Chalais (218600492)	537
86	Craon (218600872)	192
86	Curçay-sur-Dive (218600906)	215
86	Dercé (218600930)	170
86	Glénouze (218601060)	115
86	Guesnes (218601094)	247
86	La Chaussée (218600690)	197
86	La Grimaudière (218601086)	388
86	La Roche-Rigault (218600799)	566
86	Les Trois-Moutiers (218602746)	1 113
86	Loudun (218601375)	7 068
86	Martaizé (218601490)	403
86	Maulay (218601516)	198
86	Mazeuil (218601540)	227
86	Messemé (218601565)	233
86	Moncontour (218601615)	996
86	Monts-sur-Guesnes (218601672)	737
86	Morton (218601698)	364
86	Mouterre-Silly (218601730)	701
86	Nueil-sous-Faye (218601813)	261
86	Pouançay (218601961)	243
86	Pouant (218601979)	409
86	Prinçay (218602019)	228
86	Ranton (218602050)	187
86	Raslay (218602068)	128
86	Roiffé (218602100)	732
86	Saint-Clair (218602183)	207
86	Saint-Jean-de-Sauves (218602258)	1 375

86	Saint-Laon (218602274)	133
86	Saint-Léger-de-Montbrillais (218602290)	375
86	Saires (218602498)	148
86	Saix (218602506)	291
86	Sammarçolles (218602522)	663
86	Ternay (218602696)	184
86	Verrue (218602860)	403
86	Vézières (218602878)	374

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés : -application du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers, Collecte traditionnelle et traitement des ordures ménagères et assimilées, collecte sélective et valorisation des déchets ménagers recyclables, aménagement et gestion des déchetteries, communication et sensibilisation des usagers.</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Actions générales en mise en valeur de l'environnement : - Amélioration paysagère dans le cadre de la mise en oeuvre des prescriptions de la Charte de Développement ; - Mise en place d'un plan intercommunal de l'environnement. Celui-ci visera : - A établir un diagnostic d'ensemble de la qualité paysagère du Territoire, - A définir les objectifs et les priorités, - A mettre en place un programme d'actions pour la protection, l'amélioration, l'initiation et l'interprétation de l'environnement, - A proposer des conditions de réalisation des actions, des sources de financement, - A assurer l'animation de l'élaboration du plan d'environnement et de son suivi.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>Promotion et aménagement des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques existantes suivantes : - zone d'activités de Moncontour, zone d'activités des Trois-Moutiers, zone d'activités de Beuxes, zone d'activités de Saint-Jean-de-Sauves, zone d'activités de Ceaux-en-Loudun, zone d'activités de Pouant, zone d'activités de Monts-sur-Guesnes, zone d'activités de Nueil-sous-Faye. La taxe professionnelle de Zone sera appliquée sur les parcelles des zones non listées (annexe 1). La ville de Loudun reste maître d'ouvrage pour les aménagements sur le périmètre, des zones d'activités défini (annexe 2). La Taxe Professionnelle de Zone sera appliquée sur les parcelles des zones non listées (annexe 2). - Aménagement, entretien, gestion et extension de nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, ainsi que l'extension des zones d'activités existantes. En raison du financement assuré par la Communauté de Communes, une Taxe Professionnelle de Zone y sera instituée. Action de type ORC (Opération Rurale Collective) favorisant les activités commerciales et artisanales sur l'ensemble du Territoire Loudunais.</i></p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>Action de développement des équipements et des usages des Technologies d'Information et de Communication en partenariat avec les services de l'Etat, les Entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres Consulaires et tous les organismes liés au développement économique.</i></p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p>

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etablissements scolaires

Le soutien des activités scolaires, périscolaires et parascolaires en milieu rural, c'est à dire dans les communes de moins de 3500 habitants est reconnu d'intérêt communautaire. Fonctionnement et investissement des écoles préélémentaires rurales : Angliers, Bournand, Maulay et Ceaux-en-Loudun, Moncontour, Monts-sur-Guesnes, Saint Jean de Sauves, Saint Laon, Saint-Léger-de-Montbrillais, Saix, Sammarçolles, Trois-Moutiers, Verger-sur-Dive. Gestion et organisation des regroupements pédagogiques pour les écoles relevant de sa compétence.

- Activités péri-scolaires

Le soutien des activités scolaires, périscolaires et parascolaires en milieu rural, c'est à dire dans les communes de moins de 3 500 habitants est reconnu d'intérêt communautaire. Organisation et gestion des activités périscolaires (en lien avec les écoles relevant de la compétence de la Communauté de Communes).

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Transport scolaire

En convention avec le Conseil Général, l'organisation des transports scolaires et parascolaires : - Transport des enfants des écoles maternelles et primaires vers les établissements scolaires sur tout le territoire loudunais. - Transport des scolaires sur tout site organisant des activités d'intérêt communautaire sur le territoire.

Développement touristique

- Tourisme

L'action de Promotion touristique du Territoire et notamment : - l'animation territoriale dont l'objet est de soutenir et accompagner les manifestations à caractère touristique dépassant manifestement l'intérêt communal - accompagner l'aide apportée par les services de la Communauté de Communes aux promoteurs de projets touristiques dans leur démarche de création, d'implantation et de promotion (signalisation et signalétique, dépliants, catalogue...). - le soutien aux initiatives privées de création, déaménagement et de gestion de gîtes ruraux et de chambres d'Hôtes ayant été préalablement retenus par le Conseil Général de la Vienne. La gestion et la coordination des actions des sites suivants : - Maison de Pays (commune de Chalais), - Domaine de Saint Hilaire (communes de Roiffé et Saix), - Musée Paysan (commune de Ranton), - Maison de l'Acadie (commune de la La Chaussée), - Beaumont (commune de Monts-sur-Guesnes). La création et la gestion de circuits sur le territoire pour l'information et l'éducation en matière d'environnement et de patrimoine local : Sont déclarés d'intérêt communautaire les sites suivants : - le sentier découverte du Pé de Jojo (commune de Loudun), - le sentier découverte de la Vallée de la Dive (communes de la Grimaudière, Moncontour, Ouzilly-Vignolles, Saint-Chartres), - le sentier "des Lavoirs" (commune de Moncontour), - la ligne verte (communes de Berthegeon, Dercé, Maulay, Monts-sur-Guesnes, la Roche-Rigault et Saires), - la "route du vignoble loudunais" (communes de Berrie, Curçay-sur-Dive, Glenouze, Pouançay, Ranton, Saint Léger de Montbrillais, Saix, Ternay et les Trois Moutiers). La mise en place de plans intercommunaux de mise en valeur du patrimoine local par le biais d'un schéma de signalétique, d'expositions, d'élaboration d'ouvrages et de documents ou encore par la mise en place de manifestations ou d'animations sur le thème du patrimoine.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

La Communauté de Communes assurera la création et l'aménagement de lotissements afin d'assurer son rôle en matière d'aménagement du territoire en milieu rural, c'est-à-dire dans les communes de moins de 3 500 habitants, ainsi qu'une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de terrains viabilisés. La participation au montage du projet pourra faire l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes et la Communes d'accueil du lotissement par délibération expresse des deux collectivités et selon la réglementation en vigueur.

- Politique du logement social

Action en faveur du logement en liaison avec les bailleurs sociaux.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Implication dans des démarches partenariales d'accompagnement des politiques sociales prioritaires de l'Etat tendant à lutter contre les exclusions et à favoriser l'insertion sociale et économique, à savoir : - Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou toute autre opération s'y substituant. Les OPAH particulières (type

OPAH Patrimoine ou PIG) liées aux documents d'urbanisme des communes restent de la compétence communale.

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

- Autres

Elaboration d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
86	Syndicat Mixte Vienne-Services (258601145)	SM ouvert	513 443

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)